

## COMMUNES

# Soppe-le-Haut et Mortzwiller vont se marier

Les deux villages devraient, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, s'associer au sein d'une Commune nouvelle. Ce qui leur permettra de mutualiser leurs moyens et de compenser la baisse des dotations de l'État. Mais pas question pour l'instant de fusion.

Isabelle Bollène

Après six mois de réflexion et de travail en commun, Franck Dudt, maire de Soppe-le-Haut, et Christophe Beltzung, maire de Mortzwiller, l'ont annoncé hier : leurs deux communes s'uniront au 1<sup>er</sup> janvier 2016 au sein d'une « Commune nouvelle », une possibilité instaurée par une loi de 2010, améliorée le 16 mars 2015.

## « Un moment historique »

« C'est un moment historique, s'exclame Christophe Beltzung. C'est un mariage de raison, qui, face à la baisse des dotations de l'État, nous permettra de ne pas trop laisser de plumes financièrement. Mais pas seulement. Historiquement, Soppe-le-Haut et Mortzwiller sont une seule commune : une même paroisse, une même église, ce qui empêchera les querelles de clocher, un même cimetière et un même monument aux morts. Nos enfants vont dans les mêmes écoles et grandissent ensemble. » Les deux



Poignée de main historique entre Franck Dudt, maire de Soppe-le-Haut (à d.) et Christophe Beltzung, maire de Mortzwiller. Photo L'Alsace/I. B.

maires estiment, comme ils l'expliquent dans une lettre adressée aux habitants des deux villages, « qu'avec la création d'une Commune nouvelle, nous pourront valoriser notre complémentarité et nous constituer un destin commun ». Une idée qui semble approuvée aussi bien par les conseils

municipaux que par la population. « Notre seule préoccupation, ajoute Franck Dudt, c'est d'apporter un mieux à nos habitants ».

Est-ce à dire que Soppe-le-Haut et Mortzwiller vont disparaître au 1<sup>er</sup> janvier pour laisser la place à une nouvelle commune ? Non. Du moins pas avant 2020. Les deux villages garderont leur nom, leurs limites territoriales et leur autonomie à travers le maintien des communes déléguées de Mortzwiller et Soppe-le-Haut. Chacun gardera son maire délégué, qui restera l'interlocuteur de proximité des habitants.

La « Commune nouvelle » aura un nom (pas encore choisi), un maire – il devrait s'agir de Franck Dudt, si les conseils municipaux en sont d'accord – et une mairie : ce sera celle de Mortzwiller, flambant neuve, mais

Soppe-le-Haut conservera un point d'accueil du public.

Le conseil municipal se composera des conseillers des deux villages (au nombre de 25) jusqu'en 2020, après quoi elle aura son propre conseil. Sa population sera d'environ 900 habitants (les quelque 560 de Soppe et les 350 de Mortzwiller). Elle reprendra le personnel municipal. Une charte, rédigée conjointement par des représentants des deux villages, permettra de fixer les règles et les engagements respectifs. Un système qui s'apparente à celui de Paris, Marseille et Lyon, avec une mairie centrale et des mairies d'arrondissement...

## 72 000 euros sauvés

« La création de la commune nouvelle stoppera immédiatement la baisse des dotations de l'État, se félicite Franck Dudt. Sur trois ans, nous éviterons la perte de 72 000 €. Sans compter les économies réalisées grâce à la mutualisation des moyens et la mise en commun d'équipements. Un exemple : la mairie de Mortzwiller est neuve, alors que la nôtre n'est pas aux normes et aurait nécessité d'importants et onéreux travaux. » De toute façon, conclut-il, « si nous ne bougeons pas, l'État agira à notre place ! » Soulignons toutefois que cette union est rendue possible par la parfaite entente entre les deux équipes municipales.

Cette « Commune nouvelle » devrait être la 2<sup>e</sup> en Alsace, après celle regroupant Kaysersberg, Sigolsheim et Kientzheim, qui devrait voir le jour cet été.

## LAÏCITÉ

## Pierre Freyburger coupable, mais dispensé de peine

Le 13 mars, le conseiller général décrochait le Christ du mur du conseil général. Fin de l'histoire hier au tribunal.

Annick Woehl

L'affaire avait fait grand bruit et généré beaucoup d'articles dans nos colonnes. Le 13 mars dernier, Pierre Freyburger, alors conseiller général, avait décroché le Christ installé sur le mur de l'hémicycle du conseil général du Haut-Rhin. Il avait ensuite confié cette sculpture sur bois au curé de la paroisse de Dessenheim.

Le conseil général avait porté plainte, mais le nouveau président Éric Straumann l'avait retirée, estimant qu'une salle de correctionnelle n'était pas le lieu adéquat pour un débat sur la laïcité. Le parquet avait néanmoins décidé de poursuivre l'élu socialiste pour vol.

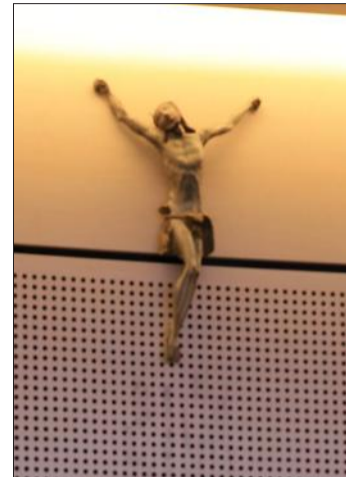
L'histoire a pris fin hier à la chambre correctionnelle de Colmar. Pierre Freyburger, comme son avocat, M<sup>e</sup> Anouk Leven, auraient bien aimé trouver là une nouvelle tribune pour poursuivre le débat. Mais la présidente Valérie Collignon ne l'a pas vu de cet œil.

## Un geste politique

« Qu'est ce qui vous est passé par la tête, Monsieur ? », l'a-t-elle interrogé. « C'est un geste politique comme le fait de raccrocher ce Christ en 2003 lors de l'inauguration du nouveau bâtiment. » La magistrate ne l'entend pas comme ça : « Cela s'appelle du vol, le reste c'est de la justification, mais ça ne change rien à la peine. » « Ah, parce qu'il est déjà prévu qu'il y ait une peine ? ! », a réagi vivement M<sup>e</sup> Leven.

« Ai-je le droit de donner l'explication de mon geste ? », a tenté Pierre Freyburger avant de refaire l'historique de ce Christ, « accroché en 1982 par M. Goetschy sans délibération ni débat ». « Je vous arrête, a répété la magistrate. Cela ne change rien à l'affaire. »

Le prévenu a quand même réussi à redire qu'en 2003, il avait « posé la question de l'opportunité » de cet accrochage « en plein débat sur le voile et la question de la laïcité dans le champ public au niveau national ». Pour conclure : « Accrocher ce Christ dans une salle où siègent des représentants de l'ensemble des Haut-Rhinois, toutes



Le crucifix le 2 avril dernier, après son rattachement sur les murs du conseil général du Haut-Rhin.

Photo L'Alsace/Denis Sollier

confessions confondues, me semblaient saugrenus. »

Valérie Collignon a quand même relancé le débat avec cette question : « Est ce qu'un geste politique justifie un vol ? Un élu ne doit-il pas se tenir de manière exemplaire ? » Pierre Freyburger lui a répondu en indiquant qu'en 2003, le président du conseil général avait mis en avant « la tradition alsacienne » et précisé que rien ne changerait. « La messe était dite. »

La vice-procureur Marie-Claude Weiss a dit également « mal comprendre » le comportement de l'élu. « Il y a d'autres moyens pour défendre ses idées, mais certainement pas se faire justice soi-même. » Soulignant que « la statuette avait été restituée », elle a requis une dispense de peine.

## « Un mobile mauvais ? »

M<sup>e</sup> Leven a rétorqué que son client « n'avait pas voulu se faire justice à lui-même, mais rendre justice à la laïcité ». Elle a mis en avant un traité sur le vol de René Garraud, datant de 1935..., indiquant qu'un vol exigeait « un mobile mauvais. Vous devrez vous interroger sur ce point ».

Le tribunal, pressé d'en finir sans doute, a délibéré sur place. Après deux coups d'œil à ses assesseurs, la présidente a déclaré Pierre Freyburger coupable en le dispensant de peine, comme requis.

## RÉFORME TERRITORIALE

# Les Chambres de métiers prennent les devants

Pour la première fois, les présidents des Chambres de métiers de l'Alca se sont rencontrés, hier à Strasbourg, pour lancer les bases de leur future collaboration. Avec comme objectif de maintenir le service aux artisans.

Yolande Baldeweck

Ni la loi Macron, ni la loi NOTRE n'ont été votées. Se basant sur les textes en discussion au Parlement, les présidents des Chambres de métiers des trois Régions – réunis hier à Strasbourg – ont décidé de se mettre en ordre de marche. Pour ne pas être pris de court au 1<sup>er</sup> janvier 2016, lorsque la fusion de l'Alsace, de la Lorraine et de Champagne-Ardenne s'appliquera. Les Chambres de métiers devront s'aligner alors sur le fonctionnement des assemblées politiques...

## Droit local : l'exemple de la Lorraine

Le président de la Chambre de métiers d'Alsace, Bernard Stalter, à l'initiative de cette rencontre, s'est dit rassuré sur l'avenir du droit local de l'artisanat. « Les collègues lorrains » – avec un seul département, la Moselle, soumis au droit local alsacien-mosellan – ont « montré la voie ». Prouvant, selon lui, qu'on peut préserver une spécificité dans un ensemble plus vaste.

« Il faut faire d'une contrainte une opportunité. Cette collaboration ne doit pas être subie », a affirmé le président alsacien, en présence de ses homologues des Chambres régionales de Lorraine et de Cham-



De g. à dr. : Dominique Klein et Pascal Kneuss, secrétaire général et président de la CRCM de Lorraine ; Claude Gassmann et Bernard Stalter, secrétaire général et président de la Chambre de métiers d'Alsace ; Bernard Detrez, président de la CRCM de Champagne-Ardenne. Photo L'Alsace/Jean-Marc Loos

pagne-Ardenne, et des présidents des chambres départementales de ces deux Régions. Car seule l'Alsace a mis en place une chambre régionale, avec des sections locales.

Le président lorrain, Pascal Kneuss, aussi président de la Chambre de métiers des Vosges, a précisé que « la nouvelle organisation se mettra en place avec les élus actuels, les chambres étant renouvelées fin 2016 ». « Satisfait du passage à la grande Région », le président champardennais Bernard Detrez, président également de la Chambre de métiers des Ardennes, envisage d'interpeller les têtes de liste aux élections régionales sur la place qu'ils accorderont à l'artisanat. « Nous avons un

message à faire passer », a-t-il relevé. Car les trois présidents régionaux ont tenu à rappeler qu'ils représentent 90 000 entreprises artisanales et quelque 360 000 emplois répartis en 250 métiers.

Comment vont-ils s'organiser ? Si les projets de lois sont adoptés comme prévu, les chambres régionales devraient disparaître au profit d'une nouvelle chambre régionale de l'Alca... Dans chacun des huit départements lorrains et champardennais, les Chambres de métiers départementales seraient maintenues. Sauf en Alsace où la Chambre régionale redeviendrait interdépartementale.

Chaque département étant représenté par 9 élus à la chambre ré-

gionale de métiers, l'Alsace aurait bien 18 représentants. Au total, la future chambre de métiers compterait 90 représentants, sans tenir compte de la répartition démographique de l'artisanat sur le territoire du Grand Est. « Il ne faut pas chercher de complications là où on peut faire simple », a tranché Pascal Detrez. Pour lui, « à chercher le juste équilibre, on n'avance pas... »

## « Pas d'économies »

Les présidents ont décidé de se retrouver chaque mois, en alternant les lieux de réunion, pour « suivre l'évolution législative ». Mais ils vont miser également sur les visioconférences. Interrogés sur d'éventuelles économies, ils ont été clairs. « Il n'y aura pas d'économies durant les cinq premières années », a résumé Bernard Stalter, convaincu cependant qu'« au bout de cinq ou six ans, cette grande région sera une force ». Il a même osé parler de « rouleau-compresseur... »

Les responsables de l'artisanat n'ont évoqué ni le choix du futur président, ni celui du siège de la Chambre régionale de métiers de l'Alca. « Ce qui compte, c'est comment on positionnera un secteur qui représente 20 % de l'économie régionale. Ma bagarre sera celle-là », a certifié Bernard Stalter.

# INFORMATION ABONNÉS

## IMPORTANT

Notre système informatique évolue. Vos modifications d'abonnement (changement d'adresse, transfert sur lieu de vacances...) s'effectueront à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015. Merci pour votre compréhension.



Centre de la relation client

N°Cristal 09 69 32 80 31

APPEL NON SURTAXÉ